

Eurotunnel ***Avis de convocation***



Assemblées Générales Ordinaires Annuelles

Eurotunnel SA - Eurotunnel plc

Le 17 juin 2005 à 16 h
Salle Calquella
Chemin Rouge Cambre
62231 COQUELLES

Au cas où cette Assemblée ne pourrait se tenir sur première convocation faute de réunir le quorum, elle se tiendrait le 1^{er} juillet, à la même heure, au même endroit et à la même adresse ; un nouvel avis au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires serait alors publié.

Sommaire

· Modalités de participation	p. 1
· Projets des résolutions	
Eurotunnel SA	p. 4
Eurotunnel plc	p. 6

Les actionnaires des sociétés Eurotunnel SA et Eurotunnel plc sont informés qu'ils sont convoqués aux Assemblées Générales Ordinaires Annuelles afin de statuer sur les projets de résolutions en pages 4 à 9.

Ordre du jour Eurotunnel SA

- ▷ Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- ▷ Affectation du résultat ;
- ▷ Rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application de l'article L.225-40 du Code de commerce ;
- ▷ Ratification des nominations au Conseil d'Administration de Monsieur Jacques Gounon en remplacement de Monsieur Pierre Cardo et de Monsieur Henri Rouanet en remplacement de Monsieur Jacques Maillot ;
- ▷ Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG Audit ;
- ▷ Nomination de Monsieur Jean-Paul Vellutini aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de KPMG Audit ;
- ▷ Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars & Guérard ;
- ▷ Pouvoirs pour les formalités.



Modalités de participation

Option 1 : **vous vous rendez personnellement** **aux Assemblées Générales**

▷ **Si vous êtes actionnaire au nominatif**
Vous pouvez faire une demande de carte d'admission auprès du Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust (CA-IS Corporate Trust) qui vous permettra d'accéder plus rapidement à la salle de réunion. Vous pouvez également vous présenter directement au guichet spécialement prévu à cet effet, muni(e) d'une pièce d'identité.

▷ **Si vous êtes actionnaire au porteur**
Vous pouvez faire une demande de carte d'admission auprès de votre intermédiaire financier (banque, établissement financier, société de bourse...).

L'intermédiaire financier transmettra au Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust (CA-IS Corporate Trust) responsable de la tenue des Assemblées Générales, une attestation d'immobilisation constatant l'indisponibilité de vos titres.

Vous recevrez alors de CA-IS Corporate Trust une carte d'admission directement à votre domicile.

Option 2 : vous ne pouvez pas assister **aux Assemblées Générales**

Trois solutions vous sont proposées.
Vous ne devez en choisir qu'une seule :

▷ **Vous donnez pouvoir au Président**
En donnant pouvoir au Président, vous lui demandez de voter à votre place. Pour ce faire, cochez la case correspondante sur chacun des deux formulaires. Dated, signez, puis renvoyez les deux formulaires à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe.

▷ **Vous votez par correspondance**
Cochez la case correspondante sur chacun des deux formulaires. Suivez scrupuleusement les instructions afin que votre vote soit enregistré. Dated, signez, puis renvoyez les deux formulaires à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe, ou à défaut d'enveloppe T, chez votre intermédiaire financier qui gère vos titres exclusivement.

▷ **Vous donnez pouvoir à une personne dénommée (physique ou morale)**
Cette personne peut être soit votre conjoint soit un autre actionnaire. Il vous suffit de cocher la case correspondante et de préciser l'identité et l'adresse de la personne qui vous représentera sur les deux formulaires. Dated, signez, puis renvoyez les à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe.

Vous devez impérativement

Pour retourner votre formulaire de pouvoir et de vote par correspondance

► Si vous êtes actionnaire au porteur

Il est recommandé de renvoyer - à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe - dans les plus brefs délais et avant le **10 juin 2005**, les deux formulaires de pouvoir ou de vote par correspondance à l'établissement financier teneur de votre compte, qui est seul habilité à procéder à l'immobilisation des titres. L'établissement financier transmettra alors à CA-IS Corporate Trust les deux formulaires de pouvoir ou de vote par correspondance accompagnés de l'attestation d'immobilisation correspondante. Pour qu'ils soient pris en compte, ils devront parvenir impérativement à CA-IS Corporate Trust deux jours au moins avant la date des Assemblées Générales, soit le 15 juin 2005 à 16 heures au plus tard (délai statutaire).

► Si vous êtes actionnaire au nominatif

Vos deux formulaires de pouvoir ou de vote par correspondance devront être adressés via l'enveloppe T ci-jointe et parvenir au CA-IS Corporate Trust Service Emetteurs-Assemblées, deux jours au moins avant la date des Assemblées (délai statutaire).

Nota Bene :

- Au cas où les formulaires porteraient à la fois une indication de procuration et une indication de vote par correspondance pour une résolution donnée, seul le vote par correspondance sera pris en considération.
- Au cas où l'actionnaire ferait parvenir les formulaires de pouvoir ou de vote par correspondance dans le délai imparti, il n'aurait pas la possibilité de se faire représenter ou de participer directement aux Assemblées Générales son droit de vote ayant déjà été exercé, mais il pourrait y assister.
- Ne seront pas admises à participer aux Assemblées Générales les personnes n'ayant pas la qualité d'actionnaire ou les actionnaires ayant déjà exercé leur droit de vote (en votant par correspondance ou en donnant procuration). Les accompagnateurs ne seront pas admis à participer aux Assemblées Générales. En outre, ne seront pas pris en compte pour les Assemblées Générales, les votes par correspondance et pouvoirs qui ne parviendraient pas à CA-IS Corporate Trust, selon les cas, comme indiqué au dos des formulaires de pouvoir ou de vote avant 16 h (heure française) le 15 juin 2005. Enfin ne seront pas admises aux Assemblées, les personnes dont la demande de carte d'admission n'est pas parvenue chez CA-IS Corporate Trust avant le 15 juin 2005 à 16 h. Aucune attestation d'immobilisation ne pourra être demandée par les guichets d'accueil à votre intermédiaire financier sur le lieu des Assemblées Générales.

3 a. Vous vous faites représenter
Cochez la case correspondante.
 Indiquer l'identité du mandataire qui vous représentera. Datez et signez en bas du

1 a. Vous donnez pouvoir au Président

Cochez la case correspondante.

Ne portez aucune autre indication que la date et votre signature en bas de votre formulaire.

VEUIL

P-F

Nom(s), Prénoms :
MAJUSCULES (y compris, le cas échéant, le nom du co-actionnaire)

Adresse :
MAJUSCULES (en cas de co-actionnaires, l'adresse du premier actionnaire mentionné ci-dessus)

Détenteur(s) de

Unités

PARTIE A

Assemblée Générale Annuelle
Eurotunnel plc
 Siège social : Cheriton Parc, Cheriton High Street, Folkestone Kent CT19 4QS
 Immatriculé en Angleterre et au Pays de Galles n° 1960271

FORMULE DE POUVOIR

Je/Nous, soussigné(s), propriétaire(s) d'actions ordinaires d'Eurotunnel plc, donne/donnons pouvoir
 (i) au Président de séance

OU

(ii)

pour me/nous représenter et voter en mon/notre nom lors de l'Assemblée Générale Annuelle d'Eurotunnel plc le 17 juin 2005, ainsi que lors de tout report de ladite Assemblée, de la manière indiquée ci-dessous. Veuillez cocher la case correspondant à votre intention de vote (voir note 2). **Un résumé du texte des résolutions**

RESOLUTION	POUR	CONTRE	RESOLUTION	POUR	CONTRE	RESOLUTION	POUR
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	12	<input type="checkbox"/>

Signature (voir notes 3 et 4)

Date

Notes

1. Si vous voulez vous faire représenter par une personne autre que le Président de séance, barrez la mention "au Président de séance" au (i), puis portez par écrit le nom de votre mandataire au (ii), et paraphrasez la modification. Vous pouvez vous faire représenter par une personne non-actionnaire.
2. Si vous n'indiquez pas dans quel sens votre mandataire doit voter, il pourra voter ou s'abstenir de voter à sa discrétion.
3. Dans le cas où il y a plusieurs co-actionnaires et que plusieurs d'entre eux souhaitent voter (en personne ou par mandataire), l'ordre figurant sur le Registre des Actionnaires d'Eurotunnel plc déterminera celui des votes (en personne ou par mandataire) qui sera accepté.
4. Si l'actionnaire est une personne morale, elle doit apposer sur ce pouvoir son cachet social, soit faire signer ce pouvoir par un mandataire social habilité à cet effet (indiquer les nom, prénom et qualité du signataire).
5. Les résolutions 10 à 12 sont réservées pour des résolutions éventuellement proposées par les actionnaires. Si notification de telles résolutions est jointe au présent formulaire, veuillez cocher les cases correspondant à votre choix. Dans le cas contraire, ne tenez pas compte des cases concernant les résolutions.

2 a. Vous votez par correspondance
 Vous votez cochez la case
 Vous votez cochez la case
 Datez et signez en bas du formulaire

Projets de résolutions Eurotunnel SA

▷ 1^{re} résolution : Comptes sociaux de l'exercice 2004

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

▷ 2^e résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élevant à : 401 172 887 €.

L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividendes, au titre de l'exercice 2004. Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que la société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

▷ 3^e résolution : Comptes consolidés de l'exercice 2004

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la société arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

▷ 4^e résolution : Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice 2004.

▷ 5^e résolution : Nomination au Conseil d'Administration de Monsieur Jacques Gounon en remplacement de Monsieur Pierre Cardo

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confirme la nomination, en qualité d'administrateur de Monsieur Jacques Gounon, coopté par décision du Conseil d'Administration du 17 décembre 2004 en remplacement de Monsieur Pierre Cardo, démissionnaire.

Monsieur Jacques Gounon exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

▷ 6^e résolution : Nomination au Conseil d'Administration de Monsieur Henri Rouanet en remplacement de Monsieur Jacques Maillot

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confirme la nomination, en qualité d'administrateur de Monsieur Henri Rouanet, coopté par décision du Conseil d'Administration du 4 mars 2005 en remplacement de Monsieur Jacques Maillot, démissionnaire.

Monsieur Henri Rouanet exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.



▷ **7^e résolution : Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG Audit**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire la société KPMG Audit Département de KPMG SA pour une durée de six ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

▷ **8^e résolution : Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Paul Vellutini**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Monsieur Jean-Paul Vellutini en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG Audit pour une durée de six ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

▷ **9^e résolution : Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars et Guérard**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire la société Mazars et Guérard pour une durée de six ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

▷ **10^e résolution : Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Patrick de Cambourg**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Monsieur Patrick de Cambourg commissaire aux comptes suppléant de la société Mazars et Guérard pour une durée de six ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

▷ **11^e résolution : Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

Projets de résolutions Eurotunnel plc

Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'Eurotunnel plc ("la société") qui doit se tenir le 17 juin 2005 à la Salle Calquella, Chemin Rouge Cambre 62231 COQUELLES (France) à 16 h (heure locale) à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'Eurotunnel SA qui se tiendra le même jour au même endroit, à l'effet de délibérer et, le cas échéant, d'adopter les résolutions ordinaires suivantes :

▷ 1^{re} résolution

Présentation des comptes et rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

▷ 2^e résolution

Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les rémunérations présentées dans le rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

▷ 3^e résolution

Monsieur Jacques Gounon, ayant été coopté, par le Conseil d'Administration depuis la dernière Assemblée Générale, démissionne de son mandat d'administrateur, comme le prévoient les statuts de la société. Sur recommandation du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale l'élection de Monsieur Jacques Gounon aux fonctions d'administrateur de la société.

▷ 4^e résolution

Monsieur Jean-Louis Raymond, ayant été coopté avec effet en date de la dernière Assemblée Générale, démissionne de son mandat d'administrateur, comme le prévoient les statuts de la société. Sur recommandation du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale l'élection de Monsieur Jean-Louis Raymond aux fonctions d'administrateur de la société.

▷ 5^e résolution

Monsieur Hervé Huas, ayant été coopté avec effet en date de la dernière Assemblée Générale, démissionne de son mandat d'administrateur, comme le prévoient les statuts de la société. Sur recommandation du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale l'élection de Monsieur Hervé Huas aux fonctions d'administrateur de la société.

▷ 6^e résolution

Monsieur Robert Rochefort, ayant été coopté avec effet en date de la dernière Assemblée Générale, démissionne de son mandat d'administrateur, comme le prévoient les statuts de la société. Sur recommandation du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale l'élection de Monsieur Robert Rochefort aux fonctions d'administrateur de la société.

▷ 7^e résolution

L'Association de Défense des Actionnaires d'Eurotunnel (ADACTE), représentée par son Président Monsieur Joseph Gouranton, ayant été coopté avec effet en date de la dernière Assemblée Générale, démissionne de son mandat d'administrateur, comme le prévoient les statuts de la société. Sur recommandation du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale l'élection de l'ADACTE aux fonctions d'administrateur de la société.



▷ **8° résolution**

Monsieur Henri Rouanet, ayant été coopté, par le Conseil d'Administration depuis la dernière Assemblée Générale, démissionne de son mandat d'administrateur, comme le prévoient les statuts de la société. Sur recommandation du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale l'élection de Monsieur Henri Rouanet aux fonctions d'administrateur de la société.

▷ **9° résolution**

Renouvellement de la société KPMG Audit en qualité de commissaires aux comptes de la Société, moyennant une rémunération à déterminer par le Conseil d'Administration.

Par ordre du Conseil d'Administration

Séverine Garnham

13 Mai 2005
Eurotunnel plc

Secrétaire du Conseil

Siège Social : Cheriton Parc, Cheriton High Street,
Folkestone, Kent CT19 4QS
Immatriculé en Angleterre et au Pays de Galles
No 1960271

Un actionnaire autorisé à assister et à voter à l'Assemblée Générale a le droit de désigner un mandataire pour y assister et participer en son nom à tout vote, autre qu'un vote à main levée. Ce mandataire ne doit pas obligatoirement être un actionnaire de la société. Tout actionnaire ayant rempli et retourné un formulaire de pouvoir pourra assister et voter à l'Assemblée s'il décide ultérieurement de le faire.

Un formulaire de pouvoir ou de vote est joint à la présente, concernant les actionnaires au nominatif anglais. Pour être valables à cette Assemblée Générale, les formulaires de pouvoir devront être reçus par l'établissement assurant le service des titres de la société à l'adresse indiquée sur le formulaire de pouvoir, 48 heures au moins avant la tenue de l'Assemblée.

Pour pouvoir participer et voter à l'Assemblée Générale (et également pour permettre le calcul du nombre de voix dont il dispose), un actionnaire au nominatif doit être inscrit sur le registre nominatif au moins 48 heures avant l'heure de l'Assemblée Générale. Tout changement après ce délai sur les registres ne sera pas pris en compte pour déterminer si une personne peut participer ou voter à l'Assemblée Générale.

Les documents ci-après seront disponibles à Cheriton Parc, Cheriton High Street, Folkestone, Kent CT19 4QS, tous les jours (sauf samedi, dimanche et jours fériés) aux horaires de bureau, à compter de la présente convocation jusqu'au 17 juin 2005 ; ils seront également disponibles au lieu où se déroulera l'Assemblée Générale, un quart d'heure avant l'Assemblée Générale Annuelle ainsi qu'au cours de l'Assemblée Générale :

- ▷ Le registre relatif à la participation des Administrateurs au capital de la société ; et
- ▷ Copies de tous les contrats de travail d'une durée d'un an ou plus conclus, entre un des Administrateurs et la société, l'une de ses filiales, ou l'une des filiales d'Eurotunnel SA.

Annual General Meeting of Eurotunnel plc

Notice is hereby given that the Annual General Meeting of Eurotunnel PLC (the "Company") will be held on 17 June 2005 at Salle Calquella, Chemin Rouge Cambre Coquelles (62231) France at 4 pm (French time), or as soon thereafter as the Annual General Meeting of Eurotunnel SA to be held at the same place and on the same date shall have ended or been adjourned, for the purpose of considering and, if thought fit, passing the following resolutions as ordinary resolutions:

▷ 1st resolution

That the accounts and the reports of the Directors and auditors thereon for the year ended 31 December 2004 be received.

▷ 2nd resolution

That the Directors' remuneration report set out in the annual report and accounts for the year ended 31 December 2004 be approved.

▷ 3rd resolution

That, on the recommendation of the Directors, Jacques Gounon, who, having been appointed by the Directors since the last Annual General Meeting, retires under the Articles of Association of the Company, be and is hereby elected as a Director of the Company.

▷ 4th resolution

That, on the recommendation of the Directors, Hervé Huas, who, having been appointed by the Directors with effect from the last Annual General Meeting, retires under the Articles of Association of the Company, be and is hereby elected as a Director of the Company.

▷ 5th resolution

That, on the recommendation of the Directors, Jean-Louis Raymond, who, having been appointed by the Directors with effect from the last Annual General Meeting, retires under the Articles of Association of the Company, be and is hereby elected as a Director of the Company.

▷ 6th resolution

That, on the recommendation of the Directors, Robert Rochefort, who, having been appointed by the Directors with effect from the last Annual General Meeting, retires under the Articles of Association of the Company, be and is hereby elected as a Director of the Company.

▷ 7th resolution

That, on the recommendation of the Directors, "Association de Défense des Actionnaires d'Eurotunnel" (ADACTE), represented by its Chairman, Joseph Gouranton, having been appointed by the Directors with effect from the last Annual General Meeting, retires under the Articles of Association of the Company, be and is hereby elected as a Director of the Company.



▷ **8th résolution**

That, on the recommendation of the Directors, Henri Rouanet, who, having been appointed by the Directors since the last Annual General Meeting, retires under the Articles of Association of the Company, be and is hereby elected as a Director of the Company.

▷ **9th résolution**

That KPMG Audit plc be and are hereby re-appointed auditors of the Company at a remuneration to be determined by the Directors.

By Order of the Board of Directors

Séverine Garnham
Secretary

13 May 2005
Eurotunnel plc

Registered Office: Cheriton Parc, Cheriton High Street, Folkestone, Kent CT19 4QS
Registered in England and Wales No. 1960271

A member entitled to attend and vote at the meeting is entitled to appoint a proxy to attend and, on a poll, to vote on his or her behalf. A proxy need not be a member of the Company. Completion and return of the form of proxy will not preclude shareholders from attending in person and voting at the Meeting should they subsequently decide to do so.

A form of proxy is enclosed for registered shareholders which should be lodged with the Company's Registrars at the address printed on the form no later than 48 hours before the time of the Meeting (4 pm French time on 17 June 2005).

To have the right to attend and vote at the Meeting (and also for the purpose of calculating how many votes a person may cast), a person must have his/her name entered on the register of members by no later than 6 pm (French time) two days prior to the Meeting or any adjournment of it. Changes to entries on the register after this time shall be disregarded in determining the rights of any person to attend or vote at the Meeting.

The following documents will be available for inspection at Cheriton Parc, Cheriton High Street, Folkestone, Kent CT19 4QS, during business hours on any day (except Saturdays, Sundays or public holidays). They will also be available at the place of the Meeting for the period of 15 minutes prior to the Meeting until its conclusion:

- ▷ The register of Directors' interests in the share capital of the Company; and
- ▷ Copies of all contracts of service with notice periods of one year or more between any of the Directors and the Company or any of its subsidiaries or those of Eurotunnel SA.



EUROTUNNEL SA

Société Anonyme au capital social de 381 917 131,95 euros
Siège social : 19, boulevard Malesherbes, 75008 Paris
334 192 408 R.C.S. Paris – APE : 741 J

